



# COMITE DE DIRECTION

## Réunion de Bureau

Réunion du 21 juin 2021

---

Président : M. Edouard DELAMOTTE

---

Présents : MMES. Patricia ARNOUX, Christine TASTAVIN, MM. Claude COLOMBO, Pierre LAFON, Julien LANDUCCI, Francis MAGGI, Patrick SCALA

---

Excusé : M. Alain BROCHE

---

### MODALITES DE RECOURS

**Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'Appel à la Ligue Méditerranée de Football.**

\*\*\*\*

18h30 début des travaux.

#### **INTERVENTION DU PRESIDENT**

Le Président informe de la réception d'un courrier concernant un Décret du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, relatif à l'intégration dans la formation des arbitres et juges des fédérations agréées d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Transmis à la Commission Départementale des Arbitres pour la mise en application.

#### **EQUIPEMENT**

Une dotation d'équipement d'un montant de 2 400 € a été réalisée pour la Commission Départementale des Arbitres.

#### **TRAVAUX**

Suite à l'étude sur la possibilité de réaliser une salle de réunion de grande capacité au rez-de-chaussée du DCA, des travaux vont être engagés cet été.

#### **REPRISE DES ACTIVITES**

Dans le cadre des actions mises en place par rapport à l'opération fédérale de la reprise des activités, l'achat en collaboration avec le CDOS, d'une structure "Baby-Foot gonflable" a été réalisée.

Celle-ci sera opérationnelle lors des étapes estivales de la Caravane du Sport et lors des actions comme la rentrée du foot.

#### **RECOMPENSES**

M. Pierre LAFON, présente le tableau récapitulatif des récompenses fédérales et Ligue qui seront remises lors de l'AG d'été du 03/07/2021.

#### **COUPES CÔTE D'AZUR**

La LMF a instauré à partir de la saison 2021/2022 une Coupe régionale U14.

En conséquence, le Bureau Exécutif, afin de préserver et assurer le bon déroulement la Coupe U14 du DCA, décide qu'il soit tenu compte dans les catégories où une Coupe de la

LMF existe, des stipulations de l'article 4 du règlement de la Coupe Côte d'Azur Seniors à savoir :

*"Les équipes premières évoluant dans un championnat de District sont admises à participer à cette épreuve. Les Clubs évoluant dans un championnat national ou régional peuvent engager leur équipe réserve la mieux placée hiérarchiquement dans un championnat départemental".*

**AGENDA :**

03 juillet 2021 : AG d'été du DCA à Beausoleil.

La séance est levée à 20h00.

Le Président,  
E. DELAMOTTE.

Le Secrétaire de séance,  
F. MAGGI.